

Questionnaire à destination des structures intervenant dans la gestion de l'eau en Martinique

Préambule

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles attribue au bloc communal une compétence exclusive et obligatoire relative à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. La création et l'attribution de la compétence GEMAPI aux communes clarifie les responsabilités que les maires assument déjà partiellement en la matière et fournit les outils juridiques et financiers nécessaires pour leur exercice.

La mise en œuvre de la réforme concentre dans les mains du bloc communal des compétences aujourd'hui morcelées. Celui-ci pourra ainsi concilier urbanisme (meilleure intégration du risque d'inondation dans l'aménagement de son territoire et dans les documents d'urbanisme), prévention des inondations (gérer les ouvrages de protection) et gestion des milieux aquatiques (assurer l'écoulement des eaux et gérer les zones d'expansion des crues).

La réforme conforte également la solidarité territoriale : elle organise le regroupement des communes ou des EPCI à fiscalité propre au sein de structures ayant les capacités techniques et financières suffisantes pour exercer ces compétences, lorsque le bloc communal ne peut pas les assumer seul à l'échelle de son territoire.

Le préfet coordonne une mission d'appui technique de bassin (MATB) ayant pour objectif d'accompagner la mise en place de cette nouvelle compétence au sein des établissements publics de coopération intercommunale de Martinique (CAP Nord Martinique, CACEM, CAESM).

Le présent questionnaire a pour objectif la collecte des données nécessaires à l'élaboration de l'état des lieux qui servira de base aux discussions.

Définition réglementaire de la GEMAPI

Le contenu de la compétence de « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) est défini par la loi en référence aux quatre rubriques de l'art. L211-7 du Code de l'Environnement à savoir :

1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique

2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau

5° La défense contre les inondations et contre la mer

8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

Pour toutes informations sur le questionnaire, vous pouvez de rapprocher de :

- Séverine François, DEAL : severine.francois@developpement-durable.gouv.fr
- Anne-Lise Bellance, ODE : anne-lise.bellance@eaumartinique.fr

Questionnaire à retourner, avant le 30 mai 2018, à :

DEAL Martinique – SREC Unité Risques Naturels

Pointe de Jaham – BP 7212

97274 Schoelcher Cedex

Mail : severine.francois@developpement-durable.gouv.fr

Nom de la commune :

Nom, fonction et coordonnées de la personne qui a rempli le questionnaire :

Quelles sont les missions dans lesquelles s'investit votre structure : (Cocher les items correspondant)

Service public d'eau

- Distribution d'eau potable
- Production d'eau potable

Service public de l'assainissement

- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif
- Traitement des matières de vidanges

Service public de gestion des eaux pluviales urbaines

- Création, exploitation et entretien des installations et ouvrage de collecte et de traitement des eaux pluviales

Gestion des missions aquatiques et prévention des inondations - GEMAPI

1° L'aménagement de bassin hydrographique

- La gestion de bassins ou de barrages de protection contre les inondations
- La création ou la restauration de zones de rétention temporaire des eaux de crues ou de ruissellements
- La création ou la restauration de zones de mobilité d'un cours d'eau

2° L'entretien et l'aménagement de cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau

- L'entretien des berges et de la ripisylve
- Le confortement de berge
- L'entretien d'étang ou de plan d'eau
- L'entretien de canaux

5° La défense contre les inondations et contre la mer

- La gestion de digues de protection contre les inondations de cours d'eau
- La gestion de digues ou de levées de protection contre la submersion marine

8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides

- L'aménagement d'ouvrage pour restaurer la continuité écologique
- Le curage des cours d'eau
- La gestion et l'entretien de zones humides
- La gestion et l'entretien de mangroves
- La restauration de cours d'eau

Votre structure a-t-elle délégué ou transféré l'une de ses missions ? Oui Non

Si oui préciser les missions, et les structures qui les exercent :

Votre structure exerce-t-elle d'autres compétences liées à la gestion de l'eau ? Oui Non

Si oui, précisez :

Compétence « service public de gestion des eaux pluviales urbaines » :

Si votre structure intervient sur cette compétence merci de répondre aux questions suivantes :

Nom du service en charge de la compétence au sein de la structure :

Combien d'agents et d'Equivalent Temps Plein (ETP) sont affectés à cette compétence :

Nombre d'agents : Nombre ETP : Charges de personnel :

Quel est le budget moyen annuel affecté à cette compétence :

Charges	Montant moyen 2014-2016 (€/an)	Recettes	Montant moyen 2014-2016 (€/an)
Charges de fonctionnement	<input type="text"/>	Recettes de fonctionnement	<input type="text"/>
Charges d'investissement	<input type="text"/>	Recettes d'investissement	<input type="text"/>

Si vous avez perçu des subventions, merci d'indiquer de la part de quel organisme :

Avez-vous des emprunts en cours pour financer la compétence ?

Oui Non

Si oui, merci de transmettre les tableaux d'amortissement associés

Avez-vous défini un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) sur cette compétence :

Oui Non

Période du PPI : Montant total du PPI (€ HT) :

Rencontrez-vous des difficultés particulières dans le cadre de l'exercice de cette compétence :

Quels sont selon vous les manques / besoins de vos services pour un meilleur fonctionnement :

Compétence GEMAPI :

Si votre structure intervient sur cette compétence merci de répondre aux questions suivantes :

Nom du service en charge de la compétence au sein de la structure :

Combien d'agents et d'Equivalent Temps Plein (ETP) sont affectés à cette compétence :

Nombre d'agents : Nombre ETP : Charges de personnel :

Quel est le budget moyen annuel affecté à cette compétence :

Charges	Montant moyen 2014-2016 (€/an)	Recettes	Montant moyen 2014-2016 (€/an)
Charges de fonctionnement	<input type="text"/>	Recettes de fonctionnement	<input type="text"/>
Charges d'investissement	<input type="text"/>	Recettes d'investissement	<input type="text"/>

Si vous avez perçu des subventions, merci d'indiquer de la part de quel organisme :

Avez-vous des emprunts en cours pour financer la compétence ?

Oui Non

Si oui, merci de transmettre les tableaux d'amortissement associés

Avez-vous défini un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) sur cette compétence :

Oui Non

Période du PPI : Montant total du PPI (€ HT) :

Rencontrez-vous des difficultés particulières dans le cadre de l'exercice de cette compétence :

Quels sont selon vous les manques / besoins de vos services pour un meilleur fonctionnement :

Sur le périmètre d'intervention de votre structure, existe-t-il des ouvrages de protection contre les inondations ou contre la mer :

(Cocher les items correspondant)

Digues de protection contre les inondations : *Remblai artificiel parallèle au cours d'eau permettant de protéger des secteurs habités (y compris des routes ou murs faisant digues)*

Digues de protection contre la submersion marine : *Remblai artificiel parallèle au trait de côte permettant de protéger des secteurs habités (y compris des routes ou dunes faisant digues)*

Barrages écrêteurs de crue : *Barrages en travers d'un cours d'eau permettant de stocker des volumes d'eaux importants lors de fortes crues pour protéger des secteurs habités*

Bassins de rétention : *Bassins vides la plupart du temps permettant de stocker des volumes d'eaux importants lors de fortes pluies pour protéger des secteurs habités (ne sont pas considérés ici les ouvrages de compensation à l'urbanisation).*

Si oui, merci de compléter le tableau ci-joint.

Merci de nous transmettre les documents suivants, en appui à vos réponses

- Tableaux d'amortissement des emprunts en cours sur les compétences citées
- Tableau de recensement des ouvrages de protection
- Le cas échéant, carte de localisation des ouvrages de protection

Tableau de recensement des ouvrages de protection

Type d'ouvrages	Localisation (Commune, quartier)	Propriétaire de l'ouvrage	Gestionnaire de l'ouvrage	Hauteur de l'ouvrage	Zone protégée par l'ouvrage	Coût d'entretien annuel

Tableau de recensement des ouvrages de protection

Type d'ouvrages	Localisation (Commune, quartier)	Propriétaire de l'ouvrage	Gestionnaire de l'ouvrage	Hauteur de l'ouvrage	Zone protégée par l'ouvrage	Coût d'entretien annuel